

Metz, le 15 octobre 2025

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie
9, rue des Deux Nied
57220 CONDE-NORTHEN

OBJET : Dossier de déclaration de travaux de confortement d'un pont sur la Nied Française sur la commune de CONDE-NORTHEN.

Courrier de non opposition à la réalisation de l'opération

RÉF. : Dossier n° DIOTA-250908-142919-980-010

P.J. : 1 fiche bilan de fin de chantier

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

• **travaux de confortement d'un pont sur la Nied Française sur la commune de CONDE-NORTHEN**

pour lequel un récépissé vous a été délivré lors de l'enregistrement du dossier en téléprocédure sur Service-Public.fr en date du 8 septembre 2025, sous le n° DIOTA-250908-142919-980-010, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie de bien vouloir :

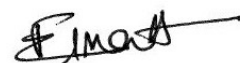
- afficher en mairie durant une période de un mois minimum, une copie du présent courrier et du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie durant cette même période. A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat précisant les dates de publication, via la téléprocédure et par mail à l'adresse indiquée en entête

- de compléter à la fin des travaux, la fiche de "bilan de fin de chantier suite à procédure loi sur l'eau" ci-jointe, puis de la transmettre aux deux adresses suivantes : ddt-se-pe@moselle.gouv.fr et pascal.andres@moselle.gouv.fr

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.i. l'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau,



Astride ERMAN